

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

-----

**2024.1.2.2**

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 18 JANVIER 2024 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**PRESENTS**

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Julien AGUIN, Josée ARGENTIN, Gilles BATTAIL, Noël BOURSIN, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Olivier DELMER, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Séverine FELIX-BORON, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON, Franck VERNIN.

**Date de la convocation :**  
05/01/2024

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES**

Pascale GOMES a donné pouvoir à Noël BOURSIN, Kadir MEBAREK a donné pouvoir à Henri MELLIER, Lionel WALKER a donné pouvoir à Séverine FELIX-BORON, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

**Date de l'affichage :**  
12/01/2024

**ABSENTS EXCUSES**

Patricia CHARRETIER, Bernard DE SAINT MICHEL, Willy DELPORTE, Thierry FLESCHE.

**Nombre de membres :**  
en exercice : 30  
présents ou représentés : 26

\*\*\*

**OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHE DE SERVICES D'ASSURANCES DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE - LOT 1 : DOMMAGE AUX  
BIENS ET RISQUES ANNEXES**

## **Le Bureau Communautaire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code des Assurances ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

**VU** la délibération n°2023.6.33.184 du Conseil Communautaire en date du 18 octobre 2023 fixant délégation d'attributions au Bureau Communautaire ;

**VU** la décision n°2022.7.1.64 du Bureau Communautaire du 10 novembre 2022 autorisant le Président ou son représentant à signer le marché de services d'assurances (2022DJCP01M) ;

**VU** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 janvier 2023 sur la passation du présent avenant n°2 ;

**CONSIDERANT** que le marché, pour le lot 1 : « Dommage aux biens et risques annexes », a été attribué à la SMACL pour un montant annuel de 113 950,69 € TTC ;

**CONSIDERANT** qu'à ce jour, il s'avère nécessaire de conclure un avenant n°2 pour prendre en compte l'augmentation des dépenses par la SMACL suite aux circonstances de l'année 2023 marquée par une sinistralité exceptionnelle de par son intensité et son caractère multifactoriel (émeutes et mouvements populaires d'ampleur sur l'ensemble du territoire, un séisme touchant de multiples collectivités et une multitude d'évènements climatiques importants de fin d'exercice (fortes tempêtes et inondations touchant des départements entiers) ;

**CONSIDERANT** que le montant de cet avenant n°2 s'élève à 28 368,84 € TTC, portant le montant du marché pour le lot 1 à 142 319,53 € TTC ;

### **DECIDE**

**Article 1er** : D'approuver le projet d'avenant n°2 au marché de services d'assurances, lot 1 : « Dommage aux biens et risques annexes » avec la SMACL,

**Article 2** : D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2.

Adopté à l'unanimité.

Fait le jeudi 18 janvier 2024 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20240118-54276-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet :22/01/24

Publication ou notification : 22/01/2024

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMISSION COMMUNAUTAIRE DE MELUN' and 'LE REGN VAY S...'. The signature is a cursive script that starts with a large 'F' and ends with a long horizontal stroke.

Franck Vernin